

DIRECTION GÉNÉRALE

Christian DUBLÉ

Directeur des Centres Hospitaliers de
VIENNE, BEAUREPAIRE, CONDRIEU
Président du Comité Stratégique
du GHT VALRHÔNESANTÉ

Jean-François HÉLIE

Secrétaire Général
Directeur de la communication,
de la recherche, de la qualité et des usagers
Secrétaire Général du GHT
VALRHÔNESANTÉ

Sylvie NANO

Chargée des Affaires Juridiques
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : s.nano@ch-vienne.fr

Magdelène HUSTACHE

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT

Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec_direction@ch-vienne.fr

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2022 – 019

DÉLÉGATION DE SIGNATURE Marchés du Groupement Hospitalier de Territoire

Le Directeur du Centre Hospitalier de Vienne, Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire VALRHÔNE SANTE,

- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu le décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire
- Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 fixant la clé de répartition déterminant la contribution des établissements parties à un groupement hospitalier de territoire aux opérations concernant les fonctions et activités mentionnées au I – II, III de l'art. L6132-3 du code de la santé publique
- Vu le décret 2017-603 du 21 avril 2017 modifiant le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers et à certaines modalités de mise à disposition
- Vu le décret n°2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités fonctions et missions mentionnées à l'article L6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire (GHT)
- Vu le guide méthodologique de la fonction achat du GHT
- Vu le Plan d'actions Achat du territoire (PAAT) type
- Vu la convention constitutive du GHT
- Vu la cartographie et la nomenclature des achats, fixées par la DGOS
- Vu l'organisation et l'organigramme de la fonction achat du GHT, applicable au 01/01/2018
- Vu l'organigramme nominatif de la fonction achat du GHT
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 avril 2021, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu ;
- Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-38 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé
- Vu la délégation de signature donnée à Madame Anna HERRERA par Monsieur Christian DUBLÉ, Directeur du Centre Hospitalier Lucien Husser, en date du 2 septembre 2019

Décide :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

Délégation de signature est donnée à Madame Océane BOSC, Adjoint Administratif au Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien, et affectée à hauteur de 20 % à l'organigramme nominatif de la fonction achat mutualisée du GHT Val Rhône Santé, dont la Directrice de la fonction achat mutualisée est Madame Anna HERRERA.

Article 2 : Domaine de délégation

Délégation de signature est donnée à Madame Océane BOSC pour la signature des marchés dont le seuil est inférieur à 40 000€ HT.

Article 3 : Effet et publicité

La présente délégation prend effet à compter du 16 juin 2022.

La présente délégation est publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier de Vienne et au registre des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère. Elle est également communiquée à l'ensemble des Etablissements parties du GHT Val Rhône Santé.

Fait à Vienne, le 16 juin 2022.

Anna HERRERA



Directrice des services Achats,
Logistiques et Techniques du CH
de Vienne et Directrice Achats
du GHT Val Rhône Santé

Christian DUBLÉ



Directeur des Centres Hospitaliers de
Vienne, Beaurepaire et Condrieu